

Tulle, le 10 avril 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2017

Secrétariat Général
LS/KP/SC

L'an deux mil dix-sept et le dix avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, Mme Dominique GRADOR, M. Jean-Louis SOULIER, Mme Christèle COURSAT, M. Yannik SEGUIN, Mme Josiane BRASSAC-DIJOUX, Maires - Adjointes, Mme Jeanne WACHTEL, M. Pierre LAURICHESSE, Mme Christiane MAGRY, M. Michel BREUILH, Mme Christine COMBE, Mme Yvette FOURNIER, M. Guy DELMAS, Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Jean-Michel CLAUX, Mme Sandrine TAILLEFER, M. Hervé PLUCHON, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Mme Aysé TARI, Mme Emilie BOUCHETEIL, M. Jérémy NOVAIS, M Stéphane BERTHOMIER, M. Michel CAILLARD, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Nathalie THYSSIER, soit 25 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Alain LAGARDE, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Yves JUIN, M. Fabrice MARTON, M. Pascal CAVITTE, Mme Laure VIREFLEAU, Mme Muriel GILET-BOUYSSON, M. Thomas MADELMONT

Monsieur Jérémy NOVAIS remplit les fonctions de secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 7 mars 2017.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRE A DELIBERER

I- PÔLE RESSOURCES

FINANCES -

Rapporteur : Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY

1- Vote des comptes administratifs 2016

a-Ville

*APPROUVE par 27 voix pour et 5 abstentions
Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote*

b-Eau

*APPROUVE par 27 voix pour et 5 abstentions
Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote*

c-Assainissement

*APPROUVE par 27 voix pour et 5 abstentions
Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote*

d-Restauration

*APPROUVE par 27 voix pour et 5 abstentions
Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote*

2- Approbation des comptes de gestion 2016 du comptable

a-Ville

APPROUVE à l'unanimité

b-Eau

APPROUVE à l'unanimité

c-Assainissement

APPROUVE à l'unanimité

d-Restauration

APPROUVE à l'unanimité

3- Affectation des résultats 2016

L'affectation des résultats est la méthode permettant de faire apparaître les excédents et déficits de l'exercice en fonctionnement et en investissement et de les cumuler aux excédents et déficits antérieurs afin d'inscrire au budget suivant les soldes obtenus

Après avoir procédé au vote des comptes administratifs 2016, il convient d'affecter les résultats bruts comme suit :

a- Ville

Pour mémoire

Excédent de fonctionnement antérieur (002)	1 125 255.78
Déficit d'investissement antérieur (001)	-1 169 776.29

Solde d'exécution de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	5 739 106.35	
Recettes d'investissement	5 731 523.14	
	Solde d'exécution de l'exercice	-7 583.21
Déficit ou excédent antérieur	-1 169 776.29	
	Solde d'exécution cumulé (Article 001 BP)	-1 177 359.50

Restes à réaliser au 31 décembre

RAR dépenses	1 103 166.00	
RAR recettes	208 355.00	
	Solde des Restes à Réaliser	-894 811.00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-1 177 359.50	
Rappel du solde des restes à réaliser	-894 811.00	
	Besoin de financement total	-2 072 170.50

Résultat de fonctionnement à affecter

Recettes de fonctionnement	22 567 162.68	
Dépenses de fonctionnement	20 169 848.24	
	Résultat de l'exercice	2 397 314.44
	Excédent ou déficit antérieur	1 125 255.78
	Total à affecter	3 522 570.22

AFFECTATION

Couverture besoin financement de l'investissement (Article 1068 BP)	2 072 170.50
Affectation complémentaire en réserves (Article 1068 BP)	0.00
Reste sur excédent de fonctionnement (Article 002 BP)	1 450 399.72

APPROUVE par 28 voix pour et 5 abstentions

b- Eau

Pour mémoire

Excédent de fonctionnement antérieur (002)	1 869.77
Excédent d'investissement antérieur (001)	188 353.00

Solde d'exécution de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	446 079.63	
Recettes d'investissement	302 975.68	
Solde d'exécution de l'exercice		-143 103.95
Déficit ou excédent antérieur	188 353.00	
Solde d'exécution cumulé (Article 001 BP)		45 249.05

Restes à réaliser au 31 décembre

RAR dépenses	409 067.00	
RAR recettes	119 860.00	
Solde des Restes à Réaliser		-289 207.00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	45 249.05	
Rappel du solde des restes à réaliser	-289 207.00	
Besoin de financement total		-243 957.95

Résultat de fonctionnement à affecter

Recettes de fonctionnement	1 372 509.37	
Dépenses de fonctionnement	1 108 096.99	
Résultat de l'exercice		264 412.38
Excédent ou déficit antérieur		1 869.77
Total à affecter		266 282.15

AFFECTATION

Couverture besoin financement de l'investissement (Article 1068 BP)	243 957.95
Affectation complémentaire en réserves (Article 1068 BP)	0.00
Reste sur excédent de fonctionnement (Article 002 BP)	22 324.20

APPROUVE par 28 voix pour et 5 abstentions

c- Assainissement

Pour mémoire

Excédent de fonctionnement antérieur (002)	1 412.50
Excédent d'investissement antérieur (001)	298 365.56

Solde d'exécution de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	950 991.76	
Recettes d'investissement	729 054.39	
Solde d'exécution de l'exercice		-221 937.37
Déficit ou excédent antérieur	298 365.56	
Solde d'exécution cumulé (Article 001 BP)		76 428.19

Restes à réaliser au 31 décembre

RAR dépenses	478 131.00	
RAR recettes	424 213.00	
Solde des Restes à Réaliser		-53 918.00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	76 428.19	
Rappel du solde des restes à réaliser	-53 918.00	
Besoin de financement total		0.00

Résultat de fonctionnement à affecter

Recettes de fonctionnement	347 635.29	
Dépenses de fonctionnement	348 853.64	
Résultat de l'exercice		-1 218.35
Excédent ou déficit antérieur		1 412.50
Total à affecter		194.15

AFFECTATION

Couverture besoin financement de l'investissement (Article 1068 BP)	0.00
Affectation complémentaire en réserves (Article 1068 BP)	0.00
Reste sur excédent de fonctionnement (Article 002 BP)	194.15

APPROUVE par 28 voix pour et 5 abstentions

d – Restauration

Pour mémoire

Excédent de fonctionnement antérieur (002)	65 737.62
Déficit d'investissement antérieur (001)	-10 174.13

Solde d'exécution de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	28 835.69	
Recettes d'investissement	28 937.91	
	Solde d'exécution de l'exercice	102.22
Déficit ou excédent antérieur	-10 174.13	
	Solde d'exécution cumulé (Article 001 BP)	-10 071.91

Restes à réaliser au 31 décembre

RAR dépenses	1 840.00	
RAR recettes	0.00	
	Solde des Restes à Réaliser	-1 840.00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-10 071.91	
Rappel du solde des restes à réaliser	-1 840.00	
	Besoin de financement total	-11 911.91

Résultat de fonctionnement à affecter

Recettes de fonctionnement	645 531.82	
Dépenses de fonctionnement	667 461.73	
	Résultat de l'exercice	-21 929.91
	Excédent ou déficit antérieur	65 737.62
	Total à affecter	43 807.71

AFFECTATION

Couverture besoin financement de l'investissement (Article 1068 BP)	11 911.91
Affectation complémentaire en réserves (Article 1068 BP)	0.00
Reste sur excédent de fonctionnement (Article 002 BP)	31 895.80

APPROUVE par 28 voix pour et 5 abstentions

4-Vote d'opérations d'équipement en investissement

L'assemblée délibérante a la possibilité de voter une ou plusieurs opérations en section d'investissement.

Peuvent constituer une opération, les gros travaux à prévoir sur l'exercice qui peuvent éventuellement déborder sur l'exercice suivant.

L'assemblée fixe un crédit global pour l'opération d'investissement. L'exécutif garde une liberté pour procéder à des virements entre les différents articles nécessaires à l'imputation des dépenses correspondantes.

L'opération devient un chapitre à part entière.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les opérations suivantes en section d'investissement.

Codes opération	Opérations	Dépenses TTC 2017	Subventions 2017
110	Aménagement de la rue Jean Jaurès	522 000.00 €	252 349.00 €
115	Réaménagement du rez-de-chaussée de la Mairie	184 326.00 €	6 240.00 €
120	Réhabilitation du 1er niveau du CRD	250 000.00 €	67 220.00 €
130	Relocalisation du local du Secours Populaire rue Caquot	360 000.00 €	300 000.00 €
164	Réaménagement du Stade Alexandre Cueille	1 479 691.00 €	1 230 471.00 €
170	Réhabilitation du Stade Pounot	49 534.00 €	13 725.00 €
180	Remise à niveau des dispositifs de contrôle de stationnement	92 434.00 €	82 840.00 €

APPROUVE à l'unanimité

5- Vote des budgets primitifs 2017 :

a-Ville

a1- Vote des taux d'imposition

Il est proposé au Conseil municipal de voter les taux d'imposition des taxes locales comme suit :

	<i>Rappel taux 2016</i>	<i>Bases 2017 en €</i>	<i>Taux 2017</i>	<i>Produit 2017 en €</i>
<i>TH</i>	9,89 %	21 389 000	9,89 %	2 115 372
<i>FB</i>	28,88 %	18 892 000	28,88 %	5 456 010
<i>FNB</i>	79 %	54 200	79 %	42 818
<i>TOTAL</i>		40 335 200		7 614 200

APPROUVE à l'unanimité

a2- Vote du budget

APPROUVE par 28 voix pour et 5 abstentions

b- Eau

1- Vote des tarifs du Service des Eaux de la Ville de Tulle

Pour l'année 2017, les tarifs du Service de l'Eau potable, gérés par la Régie des Eaux de Tulle ne feront pas l'objet d'augmentation, mise à part la taxe « préservation de la ressource en eau » validée lors du conseil municipal 7 Mars 2017.

Il est demandé au Conseil Municipal de reconduire les tarifs.

Les dépenses et recettes seront affectées au budget eau potable.

<u>EAU</u>	Prix du m3	1.39 €HT
	Abonnement annuel payable semestriellement et d'avance	62.52€HT
	Redevance « préservation de la ressource en eau »	0.085€HT
	Frais d'accès au service	46 €HT
	Frais pour fermeture/ouverture de branchement	Gratuit
<u>BRANCHEMENTS</u>	Création de branchements-construction de branchements <i>Cette prestation est faite sur devis suivant les prix du marché « création branchements neufs eau potable »</i>	Sur devis
	Frais de contrôle des installations privées	Sur devis
	Vérification d'un compteur à la demande avec 1	Sur devis
<u>ET</u>		

<u>COMPTEURS</u>	compteur pilote ou 1 jauge calibrée	
	Expertise du compteur par un banc agréé S.I.M	Sur devis
	Propriété des compteurs d'eau et des équipements de relevé à distance	Régie
	Individualisation des compteurs : visite technique de conformité des installations hors déplacement	Sur devis
	Individualisation des compteurs / analyses de la qualité de l'eau et frais de prélèvement	sur devis
<u>BORNE DE PUISAGE</u>	Badge accès	50 €HT
	Frais de remplacement du badge en cas de perte	20 €HT

APPROUVE par 28 voix pour et 5 abstentions

2- Vote du Budget

APPROUVE par 28 voix pour et 5 abstentions

c- Assainissement

1- Vote du taux de la surtaxe Assainissement

Afin de pallier le manque de recettes sur le Budget Assainissement indexé sur les ventes d'eau potable en baisse et de réaliser le programme DERU (mise en conformité des réseaux de collectes des effluents), il est nécessaire d'augmenter la surtaxe assainissement de 4 centimes d'euros soit une surtaxe au mètre cube de 0.06 €HT.

Cette augmentation sur un volume de référence de 120 m³ représente 4,8 €HT.

Cette augmentation a reçu un avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Les recettes seront inscrites au Budget Assainissement.

Il est demandé au conseil municipal de valider cette augmentation.

APPROUVE par 27 voix pour et 5 abstentions

2- Vote du budget

APPROUVE par 27 voix pour et 5 abstentions

d- Restauration

-Vote du budget

APPROUVE par 28 voix pour et 5 abstentions

6- Attribution de subventions aux associations

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions aux associations pour un montant total de 966 890 €répartis comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant Subv.normale	Montant Subv.Except.	Montant total
Aéro club Tulliste	500		500
AS Haltérophilie	200		200
Ass sportive lycée Ed Perrier		300	300
Ass sportive portugais de Tulle		1 000	1 000
Centre médico sportif	800		800
Cercle des boxeurs Tullistes		400	400
Cercle d'escrime		500	500
Cercle laïque de Tulle	800		800
Club de tir Tulliste	650		650
Club des archers Tullistes	700	1 000	1 700
Club des nageurs	3 500		3 500
Club subaquatique	200		200
Ecole Tulliste de judo	1 300	1 000	2 300
Ecole Tulliste karaté	300		300
Fous du volant	300	500	800
Gymnastique d'entretien Tulliste	900		900
Handball club Tulliste	700		700
Kayak club Tulliste	3 000	800	3 800
La Grande ourse	200		200
La Tulliste	3 000		3 000
Myosotis de Tulle	500		500
Profession sport	3 000	1 500	4 500
Shotokan karaté club	100		100
Spéléo club	250		250
Sporting club Tulliste	49 000	1 370	50 370
Team cms19	250		250
Tulle Athlétic Club	2 150	13 100	15 250
Tulle cyclo nature	300	200	500
Tulle football Corrèze	23 000	4 000	27 000
Tulle grimpe	1 700		1 700
Tulle Roller skating	450		450
Tulle sentiers	400		400
Tulle triathlon	600	200	800
Tulle VTT	1 000		1 000
Tulle Correze Tennis		2 500	2 500
Union cycliste Correziennne	1 000	1 000	2 000
UST basket	18 500	11 000	29 500
Volley ball Tulle Naves	17 000		17 000
TOTAL SPORT	136 250	40 370	176 620
Amis de l'orgue de la Cathédrale	500		500
Amitié Droujba	150		150
Amis du patrimoine et de l'armement	250		250

Ass amis du musée du cloître	500	300	800
Autour du 1er mai	2 000		2 000
Bottom théâtre	4 500	500	5 000
Cercle laïque	350		350
Chorale Tulla Voce	250		250
Cité de l'accordéon *	104 000		104 000
Correze Art	250		250
Compagnie homo sapiens	400		400
Concerts du cloître	14 000		14 000
Coryphée ensemble vocal	250		250
Cour des arts *	21 000	900	21 900
Diffusion et Renouveau du Poinct Tulle	4 350		4 350
Du Bleu en hiver	2 500		2 500
Elizabeth my dear *	13 000	1 000	14 000
Enfants de Tulle*	4 700		4 700
Ensemble vocal Carmina	250		250
France Proche Orient	250		250
Généacorreze	250		250
Les Lendemain qui chantent *	129 200	1 500	130 700
Lettres sciences et arts de la corèze	500		500
Le Maxiphone	2 000		2 000
Merveilleux prétexte	2 000		2 000
Peuple et culture	13 500	1 500	15 000
Photo club ASPTT Tulle	1 500		1 500
Pupitre	250		250
Rouletaplume	400		400
Sept collines*	272 950		272 950
Sté historique et régionaliste du bas limousin	1 000		1 000
TOTAL CULTURE	597 000	5 700	602 700
ADOT 19	100		100
ASAPES	150		150
Aides sida	300		300
ANIMA Ass aide personne âgée	300		300
ANPAA 19 Prévent.Alcool.Addictologie	300		300
ARAVIC	200		200
ASMAT indépendante	100		100
Ass donneurs de sang	500		500
Ass familiale de Tulle	400		400
Ass des laryngtomisés et mutilés de la voix	100		100
Banque alimentaire de la corèze	1 000		1 000
CCFD - Terre Solidarité (com.catho.contre la faim et pour le développement)	100		100
CIDFF Ctre rl informat.doc.femmes familles	300		300
Colibri Handicap	100		100
Coquille de nacre	400	1 500	1 900
Comité Œuvres Sociales	80 600		80 600

Conférence St Vincent de Paul	400		400
Croix rouge française	1 900	4 000	5 900
Cté dl ligue contre le cancer	1 500		1 500
Etincelle (AMAS)	200		200
Foyer jeune travailleur	7 600		7 600
France Alzheimer corrèze	100		100
Indecosa	200		200
Maison accueil famille détenus	170		170
Paralysés de France	700		700
Polysson	400		400
Ecoute et soutien	500		500
Restaurant du cœur de la corrèze	6 000		6 000
Secours catholique	1 600		1 600
Secours populaire français	2 000		2 000
Tulle accueil AVF	700		700
Tulle solidarité	1 600		1 600
Udaf	500		500
Unrpa	400		400
Violences conjugales	400		400
Voir ensemble croisade des aveugles	150		150
TOTAL SOCIAL	111 970	5 500	117 470
DDEN Délégués dép éducation nationale	250		250
TOTAL SCOLAIRE	250		250
Amicale des maraîchers et horticulteurs de Tulle	350		350
Office de tourisme	2 970		2 970
Les bonnets bleus	5 000		5 000
Tulle Horizons	2 000		2 000
Meilleurs Ouvriers	100		100
Vivre et entreprendre	15 000	4 000	19 000
TOTAL ECONOMIE	25 420	4 000	29 420
438e section médaillés militaires	100		100
Amicale des anciens marins de la Corrèze	100	150	250
Anacr Tulle	150		150
Anciens combat.victimes guerre PTT	100		100
Ass nle cheminots et anciens combat.(ANCAC)	100		100
Comité des martyrs	500		500
Mémorial corrèzien	150		150
ONAC Off NI Anciens Comb Bleuet	500		500
Retraités militaires et veuves militaires	100		100
SEMLH Société Membres Légion d'Honneur	100		100
UDAC de la Corrèze	150		150
UFAC Union Fle anc comb vict guerre tulle	150		150
TOTAL ANCIENS COMBATTANTS	2 200	150	2 350
Comité de jumelage Tulle Lousada	250		250
Comité de jumela Renteria		250	250

Comité de jumelage Tulle Smolensk	250		250
Comité de jumelage Tulle Schorndorf Dueville	750		750
TOTAL JUMELAGES	1 250	250	1 500
Canari club	100		100
Club radioamateur de Tulle	100		100
Echiquier tulliste	400		400
Les phares jaunes	150		150
Maquettes 19	150		150
Microtel club	180		180
Tarot club du pays vert	3 000		3 000
TOTAL LOISIRS	4 080		4 080
Accompagnement scolaire	6 300		6 300
Aire de jeux	250		250
Ligue enseignement FAL	4 000	1 000	5 000
Mission locale insertion jeunes	6 200		6 200
IUT (ADSUT)	1 000		1 000
Lycée Edmond Perrier		500	500
OCCE	500	500	1 000
Scouts et guides de France	150		150
TOTAL JEUNESSE	18 400	2 000	20 400
A bicyclette	600		600
Corrèze environnement	2 000		2 000
Croqueurs de pommes	300		300
Jardins ouvriers	550		550
TOTAL ENVIRONNEMENT	3 450		3 450
Amicale Alvergeoise	300		300
Amis de la fontaine de Maure	300		300
Les Barjoux	350		350
Colline des Fages	5 200		5 200
Commune libre du Trech	1 000		1 000
Jeunesse et culture Virevialle	1 000	500	1 500
TOTAL DEMOCRATIE LOCALE	8 150	500	8 650
TOTAL GENERAL	908 420	58 470	966 890

* Associations conventionnées

APPROUVE à l'unanimité

7- Approbation de conventions liant la Ville et les associations bénéficiant de subventions municipales définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions allouées à ces dernières

Une autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 Euros doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. Cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention

allouée. Cette obligation résulte des dispositions combinées de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1er du décret n°2001-495 du 6 juin 2001.

La convention devient une pièce justificative des paiements.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions à intervenir avec les associations et organismes bénéficiaires, au titre de l'année 2016, d'une subvention municipale d'un montant supérieur à 23 000 euros. Il convient en outre, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces documents.

Les associations et organismes avec lesquels il convient de souscrire ces conventions sont les suivants :

- Secteur culturel :
 - a- Cité de l'Accordéon
 - b- Les Sept Collines
 - c- Associations des Concerts du Cloître
 - d- Elizabeth My Dear
 - e- Peuple et Culture
 - f- Des Lendemain qui Chantent
 - g- La Cour des Arts

- Secteur sportif :
 - h- Sporting Club Tulliste
 - i- UST Basket
 - j- Volley Tulle Naves
 - k- Tulle Athlétic Club
 - l- Tulle Football Corrèze

- Secteur Social
 - m- Comité des Œuvres Sociales

APPROUVE par 28 voix pour et 5 abstentions

8- Adhésion, au titre de l'année 2017, à divers organismes et associations et versement de la cotisation correspondante :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer aux organismes et associations suivants et de leur verser la cotisation correspondante :

a- Profession Sport : 30 €

Profession Sport est une association pour la promotion et le développement des activités sportives et de loisirs, la professionnalisation des métiers du sport et de l'animation et l'accompagnement et le soutien aux dirigeants associatifs mais aussi aux responsables de structures sportives ou socioculturelles, aux élus locaux, etc,...

Ses objectifs sont de faciliter la recherche d'intervenants diplômés, de libérer les structures de toutes les formalités administratives liées à l'emploi et de créer des emplois.

APPROUVE à l'unanimité

b- La Fondation du Patrimoine : 600 €

La Fondation du Patrimoine a pour mission, fixée par la loi du 2 juillet 1996, d'aider à restaurer, valoriser et faire connaître le patrimoine bâti ainsi que le patrimoine naturel des communes. Ces projets permettent de développer l'activité économique locale, donc l'emploi, tout en favorisant la transmission des savoir-faire. Elle peut accompagner l'action des communes dans leurs projets aux côtés des partenaires publics, grâce à l'efficacité reconnue des campagnes d'appel au Mécénat Populaire et d'Entreprise, abondées du produit des Successions en Déshérences que confie l'Etat à la Fondation.

De plus de nombreux fonds thématiques, mécénats nationaux, concours et prix peuvent venir compléter ces différentes possibilités d'aides. Elle a déjà aidé 254 projets en Limousin depuis 2004.

Elle peut également agir auprès des administrés, en collaboration avec le CAUE et le STAP, pour les aider à restaurer maison, grange, four à pain, etc,... tout en leur permettant de bénéficier de subventions et d'une réduction d'impôt grâce aux travaux réalisés éligibles au label de la Fondation du Patrimoine.

APPROUVE à l'unanimité

c- Association Nationale des Croix de Guerre et Valeur Militaire : 150 €

La Ville de Tulle a été décorée de la Croix de Guerre lors de la Seconde Guerre Mondiale.

L'Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire « Villes décorées » créée en 1919, a pour objet de regrouper les soldats et villes et institutions décorées de la Croix de Guerre lors des deux conflits mondiaux.

Chaque année cette association tient son congrès annuel dans une Ville décorée. Le congrès 2017 se tiendra le 18 mai à Clermont-Ferrand, ville décorée en 1948, comme Tulle, à l'issue du second conflit mondial.

APPROUVE à l'unanimité

d- ATMO Nouvelle Aquitaine : 4 101 €

Depuis plusieurs années la Ville de Tulle contribue à la surveillance de la qualité de l'air en Limousin par le versement d'une cotisation annuelle à l'Association de Surveillance de la Qualité de l'Air (ex-LIMAIR).

Cette association, à but non lucratif, a pour vocation la gestion de la qualité de l'air en Limousin. Elle étudie et surveille l'air tout au long de l'année grâce à des moyens techniques et scientifiques élaborés.

En cas de pics de pollution, elle déclenche une procédure d'information et de recommandation qu'elle diffuse aux interlocuteurs locaux, aux industriels et au grand public.

Elle peut également venir, à la demande, effectuer des prélèvements d'air et en mesurer la qualité sur un site industriel ou une nouvelle installation qui pourrait modifier la qualité de l'air.

APPROUVE à l'unanimité

e- Conservatoires de France : 111 €

Conservatoires de France est une association professionnelle de directeurs d'établissements d'enseignement artistique. Elle regroupe des représentants de structures enseignant la musique, la danse et le théâtre : conservatoires classés (CRR-CRD-CRI/CRC) ou non, écoles territoriales ou associatives.

Son objectif : accompagner la mutation de ces établissements, en s'appuyant sur des valeurs sociales, culturelles, éducatives et artistiques.

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Madame Dominique GRADOR

9- Garantie d'emprunt accordée à l'Association F.O.R.E.T pour l'acquisition et la réhabilitation d'un local

L'association F.O.R.E.T. Réinsertion Environnement du Pays de Tulle a sollicité la Ville de Tulle afin d'obtenir une garantie d'emprunt de 50% pour un prêt qu'elle doit souscrire auprès du Crédit Coopératif pour l'achat d'un bâtiment dans le cadre d'un projet d'installation pérenne de ses locaux dans la zone de Mulatet.

La garantie d'emprunt porte sur les caractéristiques suivantes :

- Montant emprunté : 170 000 €
- Durée totale du prêt : 15 ans
- Taux fixe : 1.45%
- Echéances mensuelles : 1 051.44 €

Il est demandé au Conseil Municipal de garantir l'emprunt contracté par l'association F.O.R.E.T. pour l'achat d'un bâtiment dans la zone de Mulatet et d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

APPROUVE à l'unanimité

Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY ne prenant pas part au vote

PERSONNEL -

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis SOULIER

10-Créations et suppressions de postes budgétaires

a) Un agent ayant réussi le concours d'Educateur Territorial des APS, il est proposé de le nommer au 1^{er} mai 2017, il convient ainsi de procéder aux mouvements de postes suivants :

- Le 30 avril 2017 :
 - Suppression d'un poste d'opérateur qualifié des APS,

Le 1^{er} mai 2017 :

- Création d'un poste d'éducateur des APS.

b) Un agent faisant valoir ses droits à la retraite, il convient de procéder à la suppression de poste suivante :

Le 1^{er} mai 2017 :

- Un poste d'agent de maîtrise principal.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces créations et suppressions de postes.

APPROUVE à l'unanimité

11- Création d'emplois saisonniers

Comme chaque année, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer afin d'ouvrir les postes nécessaires pour couvrir les besoins supplémentaires en emplois saisonniers pour la période estivale. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de créer les emplois suivants :

Service	Activité	Emploi	Nombre	Période
Musée des Armes	accueil - surveillance	Adjoint du Patrimoine de 2 ^{ème} Classe	1	1 ^{er} au 31 juillet 2017
		Adjoint du Patrimoine de 2 ^{ème} Classe	1	1 ^{er} au 31 août 2017
Musée du Cloître	Accueil –surveillance	Adjoint du Patrimoine de 2 ^{ème} Classe	1	1 ^{er} au 31 juillet 2017
		Adjoint du Patrimoine de 2 ^{ème} Classe	1	1 ^{er} au 31 août 2017
Manutention – festivités	Manutention	Adjoint Technique de 2 ^{ème} Classe	1	1 ^{er} au 31 juillet 2017
CTM Service Polyvalent	Technique polyvalent	Adjoint Technique de 2 ^{ème} Classe	1	1 ^{er} au 31 août 2017

Total : 6 emplois saisonniers

APPROUVE à l'unanimité

12- Approbation du renouvellement de la convention liant la Ville de Tulle et le Comité de gestion du restaurant inter-administratif (R.I.A) de la Cité Administrative de Tulle relative à la participation forfaitaire aux frais de repas du personnel et aux frais de fonctionnement dudit restaurant

Par délibération en date du 5 avril 2016, le Conseil Municipal a approuvé la convention liant la Ville de Tulle et le Comité de gestion du restaurant inter-administratif (R.I.A) relative à la participation forfaitaire aux frais de repas du personnel et aux frais de fonctionnement du RIA.

Ainsi, le personnel de la Ville de Tulle peut bénéficier des prestations de restauration servies par le restaurant inter-administratif, situé à la Cité administrative. Il est donc autorisé à prendre ses repas de midi, muni d'une carte nominative, délivrée par le comité de gestion du restaurant.

Pour payer son repas, chaque titulaire doit acheter un crédit auprès de la société gérante du restaurant inter-administratif.

La Mairie de Tulle s'est engagée à participer forfaitairement aux frais de repas pour son personnel sous la forme d'une subvention d'aide à la restauration, révisable annuellement et fixée à 1,22 € Cette subvention est accordée pour chaque agent dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 466.

Il convient de renouveler la convention avec le Comité de Gestion du restaurant inter-administratif (R.I.A) de Tulle, à compter du 1^{er} janvier 2017, qui fixe :

- les conditions et les modalités selon lesquelles le personnel de la Ville de Tulle bénéficie de ces prestations
- les modalités de participation aux frais de fonctionnement du R.I.A.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Il est précisé que cette convention est conclue pour une année.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES -

Rapporteur : Madame Dominique GRADOR

13- Décision relative au don d'ordinateurs en faveur de l'association FRCIVAM en Limousin

L'association FRCIVAM en Limousin a sollicité la Ville de Tulle afin que cette dernière lui cède à titre gracieux trois ordinateurs dont elle n'a plus l'utilité. L'association souhaite ainsi renouveler son matériel obsolète.

La Ville dispose d'ordinateurs dont elle n'a plus l'usage suite au renouvellement de son parc informatique. En effet, ces ordinateurs ne disposent plus des ressources matérielles et logicielles nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la cession à titre gracieux de trois ordinateurs à l'association FRCIVAM en Limousin et d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes.

Quantité : 3

Marque	DELL Optiplex 380
Processeur	Intel Pentium dual core E5800
N° série	HSJP25J / JSJP25J / 7C4Q25J
Mémoire	4 Go
Disque dur	250 Go
Périphériques	Clavier, souris
Système d'exploitation	Aucun système installé (formaté)

APPROUVE à l'unanimité

II -PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

URBANISME -

Rapporteur : Madame Christiane MAGRY

14- Cession d'une terrasse sise Place Jean Tavé

Par délibération en date du 13 décembre 2016, la Ville de Tulle a décidé de lancer une procédure d'enquête publique pour déclasser du domaine public la terrasse située Place Jean Tavé en vue d'une cession au profit de Mr BORDAS - SARL DBAT - La Taverne du Sommelier. Celui-ci occupe moyennant une redevance du domaine public ladite terrasse.

L'enquête publique a eu lieu du 30 janvier 2017 au 13 février 2017 inclus. En date du 8 mars 2017 le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions et a donné un avis favorable au déclassement du domaine public.

Le Service des Domaines a évalué le prix de la terrasse à 285 m² hors frais d'acte.

Monsieur BORDAS a formulé une proposition écrite pour une acquisition au prix de 250 €/m², la superficie de la terrasse étant de 134 m².

Il est proposé au Conseil Municipal de céder à la SARL DBAT – La Taverne du Sommelier représentée par Monsieur Didier BORDAS la terrasse au prix de 250 €/m² hors frais d'acte.

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

APPROUVE à l'unanimité

TRAVAUX -

Rapporteur : Madame Josiane BRASSAC-DIJOUX

15- Approbation de l'avenant n°1 au marché attribué à la société Orange- lot n°1 : Fourniture de services et prestations en téléphonie fixe-mobile

Par délibération en date du 1^{er} octobre 2013, le Conseil Municipal décidait de lancer un Appel d'Offres relatif aux marchés de fournitures de services et prestations de téléphonie fixe et mobile et d'interconnexions de liaisons informatiques. Le Conseil Municipal choisissait l'allotissement sous la forme suivante :

Lot 1 : Fourniture de services et prestations en téléphonie fixe-mobile

Lot 2 : Fourniture de services IP VPN pour les sites municipaux et services de liaisons louées pour les sites isolés.

Le marché Lot 1 Fourniture de services et prestations en téléphonie fixe-mobile a été notifié le 1^{er} juin 2014 pour une durée de trois ans, il arrive à terme le 31 mai 2017.

Afin d'être en mesure de lancer une consultation commune avec la Communauté d'Agglomération de Tulle en raison de la volonté de réaliser un groupement de commandes pour les télécommunications, il s'avère nécessaire de prolonger le lot 1 attribué à la société Orange de quatorze mois.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **de prolonger de quatorze mois le marché par voie d'avenant soit jusqu'au 31 juillet 2018**
- **d'approuver l'avenant n°1 au marché Orange « Fourniture de services et prestations en téléphonie fixe et mobile » afférent**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer**

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

APPROUVE à l'unanimité

16- Approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle relatif au transfert du contrat de DSP ATRIUM vers OGF

Par délibération du 18 décembre 2012, la Ville de Tulle a attribué à la société Atrium la délégation d'un service public de crémation sur Tulle.

Le contrat de délégation a été signé en date du 27 décembre 2012, par le Maire de Tulle et le directeur d'Atrium.

La société Atrium est propriété d'OGF qui dans un souci de réorganisation de ses filiales, souhaite transférer directement le Contrat d'Atrium à OGF.

La société Atrium a sollicité de la Ville son accord conformément à l'article 7.4 du Contrat et au décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession.

OGF offre des capacités économiques, financières, techniques et professionnelles au moins identiques à Atrium.

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'accepter la cession du Contrat et de transférer la qualité de titulaire à la société OGF**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document s'y rapportant.**

APPROUVE à l'unanimité

17- Approbation de la convention relative à l'assistance technique apportée par le Département de la Corrèze à la Commune de Tulle dans le domaine fonctionnel infrastructures

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la mission d'assistance technique confiée par la Commune de Tulle, Maître d'Ouvrage, au Département de la Corrèze pour la réalisation de l'opération suivante : Contrôles laboratoire : Réseaux Rue Anatole France - Essais au pénétromètre Panda

Le montant de cette prestation de service s'élève à 183,02 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

18- Demandes de subventions au Département et au CNDS pour la construction d'un terrain multisports situé près du Collège Victor Hugo- Abrogation et remplacement de la délibération n°18 du 7 mars 2017

La Ville de Tulle dispose d'un terrain multisport situé près du Collège Victor Hugo.

Compte tenu de l'état de vétusté de cet équipement lié à l'usage continu qui en est fait, il convient de procéder à sa réhabilitation.

Les travaux consistent à renforcer une partie de la structure et de revêtir l'ensemble du terrain en matériau enrobé à chaud, sur une surface de 2 520 m².

Le terrain réhabilité étant destiné à la pratique de plusieurs sports, le traçage des différents terrains ainsi que l'acquisition d'équipements sportifs sont prévus afin de permettre la pratique du basket, du hand-ball, du foot et de l'athlétisme.

Le montant de cette opération est estimé à 66 470.59 €HT.

Afin de réaliser ces travaux dans des conditions financières favorables, il convient de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) et du Département.

Il est demandé au conseil municipal :

- **d'abroger et de remplacer de la délibération n°18 du 7 mars 2017 relative aux demandes de subventions sollicitées auprès du Département et du CNDS pour la réhabilitation d'un terrain multisports sis dans l'enceinte du Collège Victor Hugo**
- **de solliciter, auprès du CNDS et du Conseil Départemental, une subvention la plus élevée possible en vue de financer le projet de construction d'un terrain de sport situé près du Collège Victor Hugo.**
- **d'Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes**

APPROUVE à l'unanimité

19- Demandes de subventions à l'Etat, au Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire, à la Région, au Département et à la Fédération Française de Football pour la réhabilitation du stade de Pounot- Abrogation et remplacement de la délibération n° 22 du 5 avril 2016

Le Stade Pounot de la Ville de Tulle accueille l'ensemble des compétitions des clubs de football de la commune.

Cet équipement, qui n'a pas été réhabilité de façon importante depuis des années, doit être revu pour garantir l'homologation permettant au Tulle Football Club d'accueillir ses manifestations mais également permettre l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite de cette installation Ouverte au Public.

Afin de réaliser la mise aux normes en matière d'accessibilité et de répondre aux préconisations édictées par la Fédération Française de Football, il convient de procéder à d'importants travaux dans les locaux du stade de Pounot. Le projet consiste au réaménagement de l'ensemble des vestiaires joueurs et arbitres, des rangements ainsi que des sanitaires situés sous la tribune.

Pour des raisons de fonctionnalité la salle du club house sera agrandie et réaménagée. L'extension coïncidera à la surface de l'actuel vestiaire arbitres qui lui sera démoli.

Des aménagements destinés à l'accessibilité aux PMR sont également inclus au projet notamment avec la réalisation d'un sanitaire PMR et la création d'une rampe PMR pour accéder au club house.

Le montant estimé de cette opération est de 100 000 €HT.

Par délibération en date du 5 avril 2016, le Conseil Municipal a sollicité auprès de différents partenaires l'octroi de subventions aussi élevées que possible afin de financer les travaux de réhabilitation du Stade Pounot.

Lors de l'instruction du dossier de demande de subvention déposé auprès du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport), et afin d'optimiser les fonds, les services de l'Etat ont sollicité une révision du dossier technique mettant plus en exergue la mise en accessibilité des équipements du Stade Pounot.

Afin de réaliser ces travaux dans des conditions financières favorables, il convient de solliciter une subvention le plus élevé possible auprès du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet relatif aux travaux de réhabilitation du Stade Pounot dont le montant s'élève à 100 000 € HT et de solliciter, auprès du CNDS, une subvention le plus élevé possible en vue de financer ce projet.

APPROUVE à l'unanimité

ENVIRONNEMENT –

Rapporteur : Madame Josiane BRASSAC-DIJOUX

20- Approbation de l'avenant à la convention de partenariat financier liant la Ville de Tulle et le Département pour les opérations d'AEP assainissement - programme d'investissement 2016/2018

Par convention liant la Ville de Tulle et le Département, un programme d'investissement de travaux d'eau potable et d'assainissement a été validé avec un taux de subvention de 25 % sur un montant de 623 500 €HT de travaux pour l'année 2016 et de 1 152 300 €HT pour l'année 2017.

La Ville de Tulle souhaite modifier cette convention afin de remplacer deux opérations qui ne seront pas réalisées. Il s'agit de la rue Maximin Deloche en assainissement et de l'étude de transfert de compétences à Tulle Agglo

La première sera remplacée par le chantier d'assainissement de l'impasse Latreille consistant à supprimer le rejet direct des eaux usées de la rue dans la rivière Corrèze.

La Ville souhaite anticiper ces travaux en raison du projet de renaturation de la Corrèze en 2017. Le coût est estimé à 30 000 €HT.

La deuxième opération n'est plus portée par la Ville de Tulle mais par la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo. De ce fait, la Ville souhaite réaffecter la somme prévue pour cette étude, soit 50 000 €HT à celle prévue pour l'étude patrimoniale et pour le schéma directeur d'assainissement dont le montant sera porté à 250 000 €HT.

En effet cette étude a vu son périmètre s'étendre aux communes définies dans le système d'assainissement de Mulatet, à savoir, Chameyrat, Laguenne, Naves et Sainte Fortunade.

Les dépenses et recettes seront imputées sur le budget Assainissement.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver cet avenant**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents afférents**
- **de solliciter des subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Départemental de la Corrèze**

APPROUVE à l'unanimité

21- Approbation de la convention liant la Régie des Eaux de la Ville de Tulle, la Commune de Chanac les Mines et les futurs abonnés au service de l'eau du Pont de la Prade définissant les travaux à réaliser et les participations financières

Les hameaux de l'Official et du Pont de la Prade sont actuellement alimentés en eau potable par le biais de sources. Il s'avère que certaines années, leur niveau d'alimentation est insuffisant, notamment en période estivale.

Ainsi, des travaux de pose d'un réseau d'eau potable doivent être réalisés afin d'alimenter ces habitations, pour une longueur totale de conduite de 1100 ml.

Le montant de ces travaux est estimé à environ 47 000 euros HT pour la Ville de Tulle et environ 50 000 euros HT pour la commune de Chanac les Mines (travaux du Pont de la Prade compris).

Le projet de convention, ci-annexé, définissant les modalités financières prévoit une participation exceptionnelle de 2 000 € TTC par abonnés, s'agissant de travaux particuliers de renforcement de réseaux

Ces travaux concernent 4 habitations situées sur la Commune de Tulle et 2 habitations situées sur la Commune de Chanac les Mines (dont un gîte).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver cette convention**
- **d'autoriser Monsieur le Maire de Tulle ou son représentant à la signer**

Les dépenses et recettes liées à cette convention seront imputées sur le budget eau.

APPROUVE à l'unanimité

22- Décision relative à la prolongation des prestations de service eau potable - Approbation des avenants afférents

La Régie des Eaux de Tulle fait appel à des prestations de service pour la production et la distribution de l'eau potable pour la Commune ainsi que pour la gestion clientèle.

Ces prestations sont régies par le code des marchés publics. Leur durée était de 2 ans (1er juillet 2015 au 30 juin 2017) renouvelable deux fois pour un an.

La Régie des Eaux de Tulle va entreprendre des négociations avec Véolia eau les 20 et 22 mars 2017 sur les points suivants :

- la mise en place de la supervision : outil informatique permettant de piloter l'ensemble du système eau potable. Cet outil ne sera opérationnel que pour la fin de l'année 2017 début 2018.
- le fait d'accentuer les recherches de fuites sur les réseaux.
- la formation des agents de la Régie des Eaux aux recherches de fuites
- la fin de l'étude patrimoniale et du schéma directeur d'eau potable en fin d'année, permettant l'acquisition d'outils de recherche de fuites et de sectorisation.

A l'issue de cette négociation, si elle aboutit de manière favorable pour la Régie des eaux, le marché sera reconduit pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 30 juin 2018.

Si les négociations ne sont pas favorables, le marché sera stoppé et une nouvelle consultation sera lancée.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Tulle émettra son avis, qui sera donné au conseil municipal ainsi que celui de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Il est demandé au conseil municipal :

- **de prolonger d'un an le marché de prestations de service avec Véolia eau**

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants au marché liés à la négociation**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à lancer, si nécessaire, la consultation pour un nouveau marché de prestations et de signer les documents s'y rapportant.**

Les recettes et dépenses liées à cette prolongation seront affectées au budget eau.

APPROUVE à l'unanimité

DENOMINATION DE VOIE -

Rapporteur : Madame Christine COMBE

23- Dénomination de la voie d'accès au Lotissement des Fages

Il est proposé au conseil municipal de dénommer «Rue du Guérinet» la voie desservant le nouveau lotissement des Fages, voie riveraine de la rue Marie Laurent et de la rue du Dr Forot (voir plan de situation ci-joint).

Cette nouvelle voie dessert 16 parcelles dédiées à de futures habitations.

Cette démarche fait suite à l'achèvement des travaux liés à la création du futur lotissement mais également au fait d'aliéner la voie d'accès principale du lotissement au domaine public communal.

Cette dénomination permettra également aux futurs propriétaires de logements d'avoir une adresse complète, après numérotation.

La SEM Territoires et Polygone sont également demandeurs de cette dénomination.

APPROUVE à l'unanimité

24- Dénomination de voie au lieu-dit « le Masmazel »

Il est proposé au conseil municipal de dénommer «rue du Masmazel», une voie qui traverse le lieu-dit *Le Masmazel* (voir plan de situation ci-joint) mais également de numéroter chacune des habitations.

Cette voie dessert 15 immeubles d'habitation.

Cette démarche est tout d'abord logistique car elle vise à favoriser les services postaux et faciliter les éventuelles livraisons, mais elle est aussi sécuritaire puisqu'elle peut grandement aider les services de secours en situation d'urgence.

Les riverains ont été sollicités et ont accueilli favorablement ce projet à l'unanimité.

APPROUVE à l'unanimité

STATIONNEMENT -

Rapporteur : Monsieur Hervé PLUCHON

25- Approbation d'une convention liant la Ville de Tulle et l'OPH relative aux conditions de contrôle et de gestion du domaine privé ouvert à la circulation publique et appartenant à Corrèze Habitat

Les services municipaux ont été sollicités par Corrèze Habitat afin de travailler conjointement sur le contrôle et la gestion du stationnement sur l'ensemble du territoire de la Ville de Tulle, et plus particulièrement sur les parcelles privées, ouvertes à la circulation publique (espaces non fermés par un système de contrôle d'accès) appartenant au bailleur local.

Depuis de nombreuses années, une problématique de stationnement des véhicules appartenant aux locataires de Corrèze Habitat est constatée tant sur les parcelles privées que sur du report dans le domaine public situé aux abords des immeubles du bailleur.

Malgré de nombreux efforts réalisés par Corrèze Habitat sur la communication et la signalisation afférente à la règlementation des zones de stationnement, certaines problématiques persistent.

Les pouvoirs de police du Maire s'appliquant sur l'ensemble des zones ouvertes à la circulation publique, il apparaît opportun de permettre aux services municipaux (et plus particulièrement le SDP) de pouvoir intervenir sur ces parcelles privées en dernier recours et en cas de gêne avérée.

De plus, dans la continuité de la politique globale de stationnement impulsées durant ce mandat, il est primordial de traiter le territoire Tulliste dans un maximum de globalité afin d'éviter les iniquités et le report de stationnement sur des zones non contrôlées.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- **de valider le principe de travail en transversalité entre les services municipaux et Corrèze Habitat**
- **d'approuver la convention afférente**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer**

Cette dernière a pour objectif de déterminer clairement les obligations règlementaires s'imposant au bailleur local mais également de borner les actions réalisables par les services municipaux.

APPROUVE à l'unanimité

III- PÔLE SERVICES A LA POPULATION

AFFAIRES SCOLAIRES -

Rapporteur : Madame Dominique GRADOR

26- Approbation de la convention liant la Ville de Tulle et le Rectorat de Limoges relative à la subvention dont bénéficient les personnels enseignants pour le repas de midi au titre de l'année 2017

Les personnels de l'Education Nationale ayant un indice inférieur ou égal à 466 (indice brut inférieur ou égal à 458) peuvent bénéficier d'une subvention de 1,22 € pour leur repas de midi (conformément à la circulaire FP4 n°1859 et 2B n°95-G12 du 12 juin 1995 relative à l'organisation et au financement des restaurants administratifs).

Il convient, par conséquent, de conclure une convention avec le Rectorat de Limoges ayant pour objet de fixer les conditions et les modalités selon lesquelles les enseignants bénéficieront de cette subvention au titre de l'année 2017.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES CULTURELLES -

Rapporteur : Monsieur Yannik SEGUIN

27- Pôle Musées – Décision relative au renouvellement de l'adhésion de la Ville de Tulle au Réseau des Musées et Collections Techniques (RéMuT) et approbation de la nouvelle charte d'adhésion

Depuis 2012, la Ville de Tulle est adhérente au Réseau des Musées et Collections Techniques « Rémut » qui fédère les musées conservant des collections liées aux sciences et techniques.

L'adhésion au réseau permet de créer un lien entre les différents établissements qui conservent des collections techniques pour des échanges d'informations, de formations, d'expertises, d'expériences. Le réseau permet également d'améliorer la visibilité des institutions membres vis-à-vis des publics grâce à son site internet Rémut.fr.

Il est proposé de renouveler l'adhésion au réseau Rémut pour le Pôle Musées.

L'adhésion concernera le musée des Armes et le Pôle Accordéons qui bénéficieront d'un espace de présentation sur le site Rémut.fr pour faire connaître leurs collections et activités.

Il est précisé que cette adhésion est gratuite.

Il est demandé au Conseil Municipal

- **d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Tulle au Réseau des Musées et Collections Techniques RéMut.**
- **d'approuver la charte d'adhésion afférente**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte d'engagement jointe en annexe.**

- Pôle Musées – Approbation du contrat liant les Villes de Tulle et le Musée National de Chine à Pékin pour le prêt de 2 objets appartenant aux collections du musée du cloître et du Pôle Accordéons au Musée National de Chine à Pékin dans le cadre de l'itinérance de l'exposition « Jacques Chirac et le dialogue des cultures »

L'exposition conçue par le Musée du Quai Branly et intitulée « *Jacques Chirac et le dialogue des cultures* » est reprise par le Musée national de Chine à Pékin du 9 juin au 10 septembre 2017.

Les deux œuvres des collections des musées de Tulle, présentées dans l'exposition initiale à Paris en 2016, seront à nouveau empruntées pour cette itinérance. Il s'agit de l'accordéon chromatique modèle Maugein Star basson, ayant appartenu à Jean Ségurel (collection du Pôle Accordéons) et d'une tête sculptée d'Apollon provenant du site archéologique de Tintignac (collection du musée du Cloître).

Ce prêt fait l'objet d'un formulaire détaillant les conditions en matière de conservation, de sécurité, d'assurance, d'emballage, de transport et de reproduction dans le catalogue de l'exposition. Tous les frais liés à l'emballage, au transport, à l'assurance seront à la charge du musée emprunteur.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser le prêt temporaire de ces deux objets pour figurer dans l'exposition « Jacques Chirac et le dialogue des cultures » au Musée national de Chine à Pékin du 9 juin au 10 septembre 2017**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les formulaires de prêt annexés au présent rapport.**

Question retirée

28- Pôle Accordéons – Approbation d'un contrat liant les Villes de Tulle et de Montluçon pour le prêt d'un accordéon pour une exposition temporaire organisée au Musée des Musiques Populaires de Montluçon, (MUPOP)

Le Musée des Musiques Populaires (MUPOP) à Montluçon organise une exposition temporaire sur l'histoire de la batterie en France du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017.

Dans le parcours, un espace est dédié au jazz-band « Jazz idéal », fabriqué à Roubaix. Le Pôle Accordéons possède un instrument en rapport avec cette thématique que le MUPOP souhaite emprunter pour compléter le parcours d'exposition. Il s'agit de l'instrument suivant :

Accordéon chromatique Van Houtte – Lille
Datation 1930 (ca)
Acquisition 2005
valeur d'assurance : 450 euros

Le prêt fait l'objet d'une convention détaillant les conditions en matière de conservation, de sécurité, d'assurance, d'emballage, de transport et de reproduction dans le catalogue de l'exposition. Tous les frais liés à l'emballage, au transport, à l'assurance sont à la charge du musée emprunteur.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser le prêt temporaire de cet instrument au Musée des Musiques Populaires (MUPOP) à Montluçon du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de prêt annexée au présent rapport.**

APPROUVE à l'unanimité

29- Pôle Accordéons – Demande de subvention à la DRAC Nouvelle Aquitaine et de financement participatif auprès de la Fondation du Patrimoine pour le projet de restauration d'un véhicule publicitaire Maugein Frères et approbation du budget et du calendrier prévisionnels

La Ville de Tulle conserve au sein de la collection du Pôle Accordéons un véhicule publicitaire, acquis en 2001, provenant de l'usine Maugein à Tulle. Il s'agit d'un triporteur Lambretta modèle F300 - Fourgonnette tôlée - n° de série 004686 - immatriculé 811 BQ 19 (1^{ère} mise en circulation du 18 décembre 1957).

Ce triporteur est l'unique véhicule publicitaire de l'usine d'accordéon Maugein Frères parvenu jusqu'à nous, utilisé de 1957 aux années 1970. Il présente l'intérêt d'avoir conservé son marquage publicitaire d'origine peint en lettres rouges et jaunes sur les deux côtés de la caisse.

Le projet de restauration vise à préserver ce témoignage unique de la vie de l'usine Maugein, et à le remettre en état de présentation, dans la perspective d'être une pièce statique d'un futur parcours permanent.

Le triporteur est un élément inscrit à l'inventaire de la collection du Pôle Accordéons, labellisée « Musée de France ». Suivant l'article L452-1 du Code du Patrimoine, toute restauration d'un bien d'un musée de France est précédée de la consultation de la Commission scientifique de Restauration. Elle est réalisée sous la responsabilité de professionnels mentionnés à l'article 442-8.

Le Retromobil Club de Tulle a souhaité être actif dans ce projet de restauration aux côtés du Pôle Accordéons. La restauration de ce véhicule est proposée comme un projet collectif placé sous la conduite d'un restaurateur habilité associant le Retromobil Club pour certaines actions.

La Commission Scientifique de Restauration en date du 16 mars 2017 a émis un avis favorable sur la démarche, les interventions proposées et le choix des restaurateurs intervenants.

Le budget prévisionnel global de l'opération est de 32 868,00 TTC. Il est prévu une réalisation en 2 tranches réparties sur le BP 2017 et le BP 2018. Le financement de l'opération est porté par la Ville avec une subvention de l'Etat – DRAC Nouvelle-Aquitaine et le recours au financement participatif via la Fondation du Patrimoine. Le budget prévisionnel de l'opération est annexé au présent rapport.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver le budget prévisionnel de l'opération**
- **de solliciter une subvention de la DRAC Nouvelle Aquitaine un financement participatif via la Fondation du Patrimoine**
- **d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à engager les démarches administratives auprès de la Fondation du Patrimoine pour cette opération.**

APPROUVE à l'unanimité

30- Pôle Accordéons - Donation d'un Fonds documentaire

Une donation documentaire a été proposée au Pôle Accordéons par Monsieur René Lachèze, demeurant à Brive, le 9 mars 2017.

La donation est constituée de :

- 100 cassettes audio
- 60 cassettes vidéo format VHS
- un magnétophone lecteur de cassettes PHILIPS
- un magnétoscope lecteur VHS HD – SONY

Ces documents sonores viennent enrichir le fonds documentaire du Pôle Accordéons.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette donation pour le fonds documentaire du Pôle Accordéons.

APPROUVE à l'unanimité

31- Musée du Cloître – Décision relative à la mise en vente d'un catalogue à l'occasion de l'exposition temporaire Stéphane MONTEFIORE (15 juin – 28 août 2017) et fixation du tarif de vente afférent

Le musée du Cloître présentera les œuvres, peintures et dessins, de l'artiste Stéphane Montefiore du 15 juin au 28 août 2017. Conçues pour dialoguer avec le lieu autour de la question de la disparition de l'image et de l'érosion, les œuvres seront présentées dans deux espaces : la salle capitulaire et le rez-de-chaussée du musée. La galerie Rive Gauche, partenaire de ce projet d'exposition, présentera quant à elle une série d'œuvres de petit format.

Un catalogue accompagne la réalisation de cette exposition, il est destiné à la vente dans le cadre de la régie de recettes du musée du Cloître. Le prix de revient par catalogue est de 10 euros.

Stock vente : 230 exemplaires

Stock gratuit (destiné à la promotion de l'exposition) : 20 exemplaires

Il est proposé de fixer le tarif de vente à 14 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise en vente dans le cadre de la régie de recettes du musée du Cloître de 230 exemplaires du catalogue « Stéphane MONTEFIORE » au prix de 14 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.

32 - Approbation du protocole d'accord liant la Ville de Tulle et le Lions Club pour l'opération « Boîte à livres Lions »

Les Lions Clubs Tulle Doyen et Tulle Tutella proposent à la municipalité l'installation de 4 boîtes à livres dans l'espace public dans le but de développer le goût de lire notamment auprès des jeunes.

Ces deux clubs financeront grâce à l'aide de la Fondation des Lions Clubs de France ces boîtes à livres et s'engageront à assurer le suivi de ces dernières (veiller au bon état et au choix des ouvrages et privilégier les livres destinés à la jeunesse).

La Ville de Tulle autorisera l'implantation de ces boîtes sur l'espace public et procédera à leur installation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser la mise en place de cette opération**
- **d'approuver le protocole d'accord afférent**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer**

APPROUVE à l'unanimité

33- Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le financement du projet de parcours d'Education Artistique Culturelle Tulliste-

Dans le cadre du Pacte Culturel signé avec le Ministère de la Culture, la Ville de Tulle a créé en 2015 le Parcours d'Education Artistique Culturelle Tulliste.

Ce dispositif accompagné par la DRAC a pour ambition de pallier les inégalités territoriales en favorisant le développement de l'accès des enfants et des jeunes à l'art et à la culture.

Pour assurer la mise en œuvre de ce parcours, les principales structures culturelles locales ont proposé une offre d'actions ou d'ateliers organisés autour de quatre thèmes :

- Musique et spectacle vivant
- Patrimoine et archives
- Arts visuels, plastiques et écrits
- Education populaire et citoyenne

Après deux années de fonctionnement, les bilans réalisés font apparaître une satisfaction générale de la part des enseignants et des structures.

Afin de pérenniser ce dispositif, il est demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de la DRAC Aquitaine Limousin Poitou Charentes une subvention aussi élevée que possible et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

APPROUVE à l'unanimité

II -PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

TRAVAUX-

Rapporteur : Madame Josiane BRASSAC-DIJOUX

34- Demande de subvention au Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve Parlementaire pour la réalisation de travaux au Stade de football

Dans le cadre de la réhabilitation des installations sportives communales, il est prévu la réhabilitation du stade de football. Au préalable, il s'avère nécessaire de désamianter la tribune du stade.

Les travaux consistent, dans un premier temps, à la dépose par une entreprise habilitée des plaques d'amiante formant le bardage de la tribune puis, dans un deuxième temps, la reconstitution d'un bardage en plaque bac acier sur l'ensemble de la tribune.

En complément et pour la mise aux normes, des garde-corps de part et d'autre de la tribune seront installés.

Le montant de ces travaux est estimé à 40 000 €HT.

Il est demandé au conseil municipal :

- **de solliciter, auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire une subvention la plus élevée possible en vue de financer les travaux réalisés au Stade de football**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes**

APPROUVE à l'unanimité

II -PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

URBANISME -

Rapporteur : Madame Christiane MAGRY

35- Décision relative à la prolongation du dispositif d'aide à la rénovation des façades

Depuis une vingtaine d'années, la Ville a mis en place un dispositif financier d'aide à la rénovation des façades qui a évolué tant dans ses taux de subvention que dans ses périmètres. Son objectif est d'accompagner les opérations d'aménagement de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire le dispositif d'aide à la rénovation des façades jusqu'au 31 décembre 2017 dans les mêmes conditions :

- ↪ 30% à 35% du montant HT des travaux plafonné à 55 €le m², (30% pour les façades d'une surface inférieure à 160 m² et 35% pour les façades d'une surface supérieure à 160 m² ou plusieurs façades contiguës d'une surface inférieure à 160 m² traitées en continu) dans le périmètre correspondant aux anciens secteurs OPAH quartier ouest et centre ancien.
- ↪ 50 % du montant HT des travaux plafonné à 70 €le m² :
 - Secteur PRI :
 - Barrière, Charles de Gaulle, Trech, Alverge, secteur complémentaire, Continuité Urbaine Dense.
 - Entrées de ville :
 - rue des martyrs, rue Lucien Sampeix, rue Aimé Audubert, avenue de la Bastille, Quai Continsouza, avenue de Ventadour, rue du Docteur Valette
 - Rue Pauphile, rue de l'Estabournie.

Critères de recevabilité des demandes :

- ↪ Immeubles antérieurs au 01/01/1970
- ↪ Les façades doivent être situées dans les périmètres cités ci-dessus.
- ↪ Les façades doivent être visibles du domaine public.
- ↪ Elles doivent être rénovées dans leur ensemble (enduits-peintures des menuiseries et persiennes-garde-corps).
- ↪ Lorsque la limite du périmètre se situe sur une rue, les façades des deux côtés de la rue peuvent bénéficier de la subvention façades.

Calcul et montant de l'aide :

- ↪ La subvention est calculée en fonction de la surface de la façade (vide pour plein) hors vitrines commerciales.
- ↪ La subvention porte sur les enduits, les peintures et éléments de façades ayant un intérêt architectural
- ↪ Le montant maximum de subvention est fixé à 100 000 € par opération (une opération étant entendue comme la rénovation totale d'un immeuble).

APPROUVE à l'unanimité

Tulle, le 10 avril 2017

La séance est levée à 21h10

Le Maire

Bernard COMBES